

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
6 AVRIL 2023

DATE de PUBLICATION  
14 AVRIL 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 30  
Votants : 35

L'an deux mille vingt-trois,

le 11 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE**

**M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

**Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Eric ROZE**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Isabelle SIRLIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°51-2023 – MOBILITE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT TI'BUS**

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la Transition Ecologique rappelle que suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 et par délibération n°13-2021 du 16 mars 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la compétence mobilité de la Région à la Communauté de Communes. Celle-ci est depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) donc compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

Il rappelle également qu'afin d'organiser le système de déplacement sur son territoire, Arc Sud Bretagne, en lien avec Questembert Communauté s'est engagée dans un plan de mobilité rurale approuvé par délibération n°07-2019 du 5 février 2019, ayant pour objectif la définition puis la mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnelles.

Dans ce cadre, le service de transport en commun Ti'bus est proposé depuis 2008 permettant de desservir le marché local de Muzillac le vendredi matin. Celui-ci se fait selon deux lignes définies :

- Ligne 1 : Péaule – Le Guerno – Noyal-Muzillac- Muzillac
- Ligne 2 : Arzal – Billiers - Muzillac

Ce service est utilisé en majorité par des séniors sans moyen de locomotion. Les objectifs de la navette sont de :

- Proposer une alternative aux déplacements de véhicules motorisés des particuliers et aux usagers n'ayant pas de moyen de transport individuel ;
- Promouvoir et mettre en œuvre un mode de déplacement durable et sécurisé.

Le marché de prestation de ce service a été renouvelé le 1<sup>er</sup> décembre 2022 avec l'entreprise BOCENO Voyages - RGO Mobilités une durée de 4 ans.

Dans ce cadre, il convient de mettre en place un règlement d'exploitation précisant les obligations des utilisateurs du transport Ti'Bus.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement d'exploitation Ti'Bus joint en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 13/04/2023  
Le Président,

